

Compte-rendu du conseil du second degré lundi 25 mai 2015

Le proviseur adjoint ajoute à l'ordre du jour l'organisation du CVLC (Conseil de la vie Lycéenne et Collégienne).

L'ordre du jour est validé.

1/ Adoption du compte-rendu du 3 février 2015

Le compte rendu du dernier CSD est validé.

2/ Calendrier de fin d'année

Voir document en annexe.

Les points particuliers d'attention sont :

- Le calendrier des conseils de classe ; les fiches navettes sont en cours de distribution. Elles sont accompagnées des demandes pour les sections euro et orientale au niveau 4e et pour l'anglais projet artistique.
- La semaine de suspension des cours entre le 15 et le 19 juin

En réponse à la première question des représentants des parents d'élèves sur la suspension des cours, le proviseur adjoint répond que la période est très chargée par la tenue des nombreuses épreuves, l'occupation des salles, les besoins de surveillances et l'absence des enseignants qui examinent ou corrigent. Il est donc nécessaire que l'établissement soit libéré de ses élèves pendant cette période.

Les cours reprennent bien évidemment le lundi 22 juin pour les classes de 6ème, 5ème, 4ème et 2nde.

- Les révisions pour le brevet les 15 et 16 juin. Elles sont obligatoires pour les élèves de 3ème. Le planning précis sera diffusé dans le courant de la semaine prochaine.
- Le retour des manuels et des livres du CDI
- La date de la commission d'appel

3/ Bilan des actions pédagogiques en lien avec le Projet d'établissement

Sur les actions proposées en début d'année dans le cadre du plan d'action, presque toutes ont été effectuées.

Les actions menées dans le cadre du plan d'actions :

Axe 1 – Maîtriser les langues maternelles et étrangères

- Les échanges avec les écoles japonaises : Caritas, Koyo, Kitazono, Keio

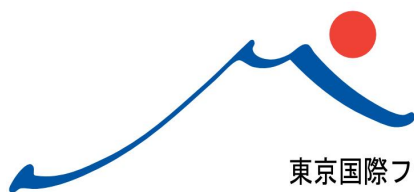
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale

Lycée français international de Tokyo 東京国際フランス学園 - 5-57-37 Takinogawa, Kita-ku, Tokyo 114-0023 〒 114-0023

東京都北区滝野川 5-57-37

Tél : 03-6823-6580

www.lfit.org



東京国際フランス学園

LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO



- Les certifications en langue étrangère :
 - Première session du DELE
 - Certification Cambridge
 - Kanken (13 juin)
- Visite au musée Edo
- Visite du musée en plein air d' Hakone
- Actions dans le cadre de la Semaine de la Francophonie ; participation à des concours
- Soutien FLSco

Axe 2 – Apprendre autrement : sports, sciences, culture

- Participation à des tournois et des compétitions
- Semaine de la science pour les classes de 5^e et 4^e
- Spectacle de l'atelier théâtre et de la chorale (23 juin)
- Rencontres avec des auteurs : Christophe Ono-Dit-Biot, Paul Thiès, Jean Rouaud
- Expositions : musée d'Orsay, Magritte, Tim Burton
- Sorties pédagogiques : îles artificielles de la baie de Tokyo, musée d'histoire naturelle, théâtre du bunraku
- Café littéraire
- Rencontres littéraires à la résidence de l'Ambassade : Christophe Ono-dit-Biot, Richard Collasse.
- Spectacles : Les ailes d'André
- Conférences : CNRS, AFLM
- Semaine des mathématiques : rallye, olympiades, kangourou, conférence...
- Stage de découverte de l'entreprise pour les élèves de 3^e

Axe 3 – Accueillir, accompagner, éduquer

- Participation aux commémorations du 11 novembre
- JDC
- Commémoration de la grande guerre : voyage au camp de Bando
- Sortie à Hiroshima
- Conférence des délégués
- Actions d'orientation : Salon de l'étudiant, soirées de l'orientation, salon des écoles européennes
- FSE : clubs, actions solidaires

Axe 4 – Ouvrir le lycée sur son environnement et sur le monde

- Echange avec l'American School de Singapour
- Hiroshima
- Echanges avec les écoles japonaises
- Echange avec la German school le 29 mai et le 4 juin

Les actions qui n'ont pas abouti cette année :

- Echanges avec la British School
- La radio LFIT
- Hanami de la paix : projet qui fait suite au voyage à Bando - Prévu pour novembre 2015

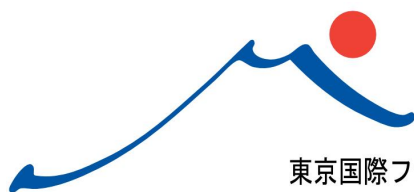
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale

Lycée français international de Tokyo 東京国際フランス学園 - 5-57-37 Takinogawa, Kita-ku, Tokyo 114-0023 〒 114-0023

東京都北区滝野川 5-57-37

Tél : 03-6823-6580

www.lfit.org



東京国際フランス学園

LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO



- Certification DELF. Deux professeurs ont passé la certification mais à ce jour nous ne connaissons pas les résultats.

- Sortie nature Alpes du Sud pour les classes de 6e

4/ Préparation de la rentrée 2015

a- Effectifs et structure

En date du lundi 25 mai (Ces chiffres ne tiennent pas compte des éventuels redoublements) :

Effectif global : 450

6^e : 65

5^e : 75

4^e : 76

3^e : 72

2^{nde} : 54

1^{ère} : 48

Term : 63

La structure reste la même au collège.

Au lycée les deux classes de 1^{ère} S montent en terminale.

En première nous devrions avoir 5 élèves en L, 19 en ES et 24 en S.

Le représentant des personnels précise qu'il existe toujours des changements dans le choix des séries, même après les conseils de classe.

b- Emplois du temps

Il est évoqué la création de deux services de cantine (ce point répond par la même occasion à la 3ème question des parents) :

- 11h30 pour les 6^e et 5^e

- 12h15 pour les 4^e et 3^e (plus lycéens demi-pensionnaires)

La mise en place d'une plage horaire banalisée d'une heure pour tous les élèves et les enseignants accolée à la pause méridienne est également une volonté forte, mais dépendra de la faisabilité des emplois du temps. Ceci afin de permettre des temps communs d'échange, de mise en place de clubs, réunions...

Enfin, une meilleure exploitation des heures du mercredi après-midi devrait permettre une optimisation des EDT.

c- Création du CLVC

L'actuelle assemblée générale des délégués ne satisfait plus à impliquer les élèves dans le fonctionnement de l'établissement. L'effectif très important ne permet que difficilement la mise en place d'actions et de propositions.

Le fonctionnement et les attributions du CLVC

La mise en place de ce conseil devra permettre aux élèves de faire des propositions concrètes relatives au fonctionnement de l'établissement, d'élaborer des projets.

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale

Lycée français international de Tokyo 東京国際フランス学園 - 5-57-37 Takinogawa, Kita-ku, Tokyo 114-0023 〒 114-0023

東京都北区滝野川 5-57-37

Tél : 03-6823-6580

www.lfit.org

La responsabilisation, l'autonomie et l'apprentissage à la conduite de projets sont les objectifs visés par ce CVLC.

Il sera consulté sur :

- les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire,
- l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,
- les questions de restauration,
- les modalités générales d'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé,
- les dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation,
- le soutien et l'aide aux élèves,
- les échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers,
- l'information liée à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles,
- la santé, l'hygiène et la sécurité,
- l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne,
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Il peut aussi faire des propositions sur :

- la formation des représentants des élèves,
- les conditions d'utilisation des fonds lycéens

Rappel de la composition du CVL – Composition du futur CLVC

Un CVL dans un établissement scolaire en France est présidé par le chef d'établissement et est constitué de :

- 10 lycéens élus pour deux ans, par l'ensemble des élèves de l'établissement, et renouvelés par moitié tous les ans.
- 5 enseignants ou personnels d'éducation (CPE, surveillants)
- 3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (ATOSS)
- 2 représentants des parents d'élèves

Ici, les lycéens et les collégiens se côtoient et partagent les mêmes espaces. Nous envisageons donc d'intégrer à notre CVLC des élèves collégiens de 4ème et 3ème, afin d'adapter ce conseil à notre

structure. Il serait présidé par le chef d'établissement ou par délégation par son adjoint et serait donc constitué de la manière suivante :

- 10 élèves (2 de terminale, 2 de première, 2 de seconde, 1 de 3ème, 1 de 4ème, 1 de 5ème et 1 de 6ème),
- Le proviseur adjoint, le CPE, 8 enseignants, personnel d'éducation , ou représentant des personnels ATOSS (Désigné par le représentant au CE)
- 2 représentants des parents d'élèves (désignés par les représentants du CE)

- Les modalités d'élection :

Les représentants élèves seront élus pour deux ans, par l'ensemble des élèves de l'établissement, et renouvelés par moitié tous les ans. Le scrutin est plurinominal à un tour.

Le vice-président du CVL est élu au scrutin uninominal à deux tours, pour un an, par l'ensemble des membres élèves du CVLC lors de sa première réunion. En tant que vice-président du CVL, il présente au conseil d'administration les avis et les propositions, ainsi que les comptes rendus de séance.

Les représentants des personnels enseignant et d'éducation, des personnels ATOSS et des parents d'élèves seront désignés par le chef d'établissement, sur proposition de leurs représentants au 1er CE de l'année scolaire en cours.

d- Calendrier des devoirs du samedi

Le proviseur adjoint explique que le calendrier des DS du samedi matin sera revu pour l'année prochaine en diminuant le nombre de devoirs sur l'année.

Deux raisons à cette annonce, l'augmentation des effectifs des élèves de terminale qui ne permettra plus de placer en même temps un devoir de terminale et de première et nécessitera l'utilisation de deux salles et le rythme trop soutenu pour les élèves qui ont besoin de pause. La récurrence trop grande des devoirs leur faire perdre de leur poids auprès des élèves. qui au final n'ont pas le temps de se préparer correctement. Les élèves se retrouvent toujours entre deux devoirs et n'ont pas le temps de s'investir totalement.

Les enseignants continueront à se répartir les matières au regard du calendrier qui leur sera soumis. Un critère leur est proposé pour cette répartition, l'utilisation du coefficient de chaque matière pour effectuer un calcul au prorata du nombre de devoirs.

Ce critère ne semble pas satisfaire une partie des enseignants. Il reste bien évidemment de leur liberté pédagogique le soin de l'organisation de cette répartition.

Les représentants des parents d'élèves indiquent qu'ils sont contre cette mesure de réduction. Toutes les familles concernées leur ont répondu que leur(s) enfant(s) étaient contents de ce rythme.

Le représentant du personnel indique qu'il ne comprend pas que les moyens en surveillances ne soient pas mis en place et demande l'estimation d'une surveillance un samedi matin. Le proviseur adjoint répond qu'elle posera la question au directeur administratif et financier.

Il est répondu que si effectivement le problème posé par la surveillance, en raison notamment du nombre de salles nécessaires à mettre en place le samedi matin, a été le point de départ d'une réflexion plus globale et que la question du rythme des élèves était le facteur prioritaire.

Le représentant du secondaire indique son mécontentement et n'envisage pas de réduire le nombre de devoirs pour sa matière, expliquant qu'il lui apparaît nécessaire que les élèves aient un nombre suffisant d'entraînements et que les textes lui imposent.

M. Ritter explique qu'en philosophie, le nombre de devoirs de type bac à effectuer pendant l'année de terminale est fixé par un texte réglementaire. La seule liberté de l'enseignant serait dès lors de répartir ce nombre entre les DS et les DM. Effectuer à la maison une dissertation ou une explication de textes en philosophie demande du temps (8h en moyenne). Le rythme de travail des élèves n'en serait donc pas allégé. D'ailleurs, le dernier DS de l'année, proposé par M. Ritter aux classes en remplacement d'un DM, et surveillé par lui-même afin de ne pas solliciter davantage les surveillants, a toujours été laissé aux choix des élèves, et ceux-ci, depuis 2008, ont toujours préféré ce DS supplémentaire à un DM supplémentaire. Cette initiative, approuvée par le proviseur adjoint en septembre, étant aujourd'hui désavouée, elle ne sera plus reconduite.

Par ailleurs, M. Ritter rappelle que les élèves n'ont que 9 mois pour préparer leur examen dans cette discipline qu'ils découvrent en terminale. Leur impréparation en termes de méthode est systématiquement constatée dans les rapports de jurys. Le seul moyen efficace d'y pallier est de multiplier les exercices dans les conditions de l'examen. M. Ritter s'adresse aux représentants des parents d'élèves, et leur certifie qu'une diminution du nombre de DS aura inmanquablement des répercussions négatives sur la préparation des classes. Il demande que ses propos soient exactement reportés dans le compte-rendu de ce CSD, et annonce qu'il les confirmera par courrier [ce courrier, joint en annexe de ce compte-rendu, a été envoyé le 27 mai, surlendemain du CSD, à l'ensemble des membres présents au Conseil du 25 mai, et n'a fait l'objet d'aucune réponse]. Mme Reynaud s'engage à ce que les propos de M. Ritter figurent dans le compte-rendu, et s'engage à prendre l'entière responsabilité de sa décision de réduire le nombre de DS.

Il demande par ailleurs au proviseur adjoint quelles sont ses compétences en pédagogie les remettant en cause.

Mme Reynaud cite en exemple le lycée Rochambeau de Washington, où seuls deux DS de philosophie étaient programmés en série S sur l'ensemble de l'année. Elle considère que le nombre de DS actuellement proposés en philosophie en série S au LFIT est exagéré et ne relève d'aucune nécessité. M. Ritter demande de quel droit Mme Reynaud s'autorise à formuler un tel jugement.

Mme Reynaud répond qu'en sa qualité d'ancien professeur, agrégée de Lettres Modernes, elle avait toutes les compétences pédagogiques nécessaires pour en juger.

Les représentants des personnels font valoir le fait que tous les grands lycées de la Zone ont actuellement un calendrier de DS analogue à celui du LFIT. Le proviseur adjoint répond que dans les lycées de France, des bacs blancs ou même de simples DS sont bien plus rarement organisés.

Les échanges continuent.

A titre informatif, en 2014-2015, bac blanc compris et toutes disciplines confondues :
les TS ont eu 25 devoirs dans les conditions de l'examen. et les TES/L 22.

L'année prochaine, tous les samedis ne seront pas ouverts pour des devoirs sur table.

Deux raisons à cela :

- Les effectifs de terminale réclameront plus de personnel de surveillance (2 salles d'examen pour chaque devoir)

- La récurrence trop grande des devoirs leur faire perdre de leur poids auprès des élèves. qui au final n'ont pas le temps de se préparer correctement. Les élèves se retrouvent toujours entre deux devoirs et n'ont pas le temps de s'investir totalement.

En début d'année scolaire un calendrier sera donc donné aux équipes pédagogiques de terminales avec les dates des samedis ouverts.

De plus pour une totale équité entre les disciplines, la répartition des devoirs pourra s'appuyer sur les coefficients. Le nombre de devoirs sera proportionnel aux coefficients de chacune des disciplines dans chacune des séries.

5/ Règlement intérieur

Propositions de modifications :

page 8 : "en l'absence de leur professeur et SAUF autorisation exceptionnelle délivrée par la vie scolaire"

page 8 : "les élèves restent sous la responsabilité de leur enseignant lors des pauses accordées entre 2h de cours consécutives."

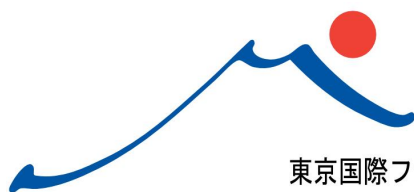
page 8 : "Le stationnement dans les couloirs pendant les récréations est autorisé dans la mesure où les élèves respectent les locaux et maintiennent un niveau sonore acceptable. Le personnel de la vie scolaire est responsable de la surveillance des élèves pendant les temps de récréation."

page 8 :

6/ Réforme du collège- Rentrée 2016

L'année scolaire 2015-2016 sera consacrée à la mise en oeuvre de la réforme du collège :

- connaissance des nouveaux programmes : travail par équipe disciplinaire. Un point d'attention sera portée sur le programme d'histoire pour lequel le choix des thèmes abordés devra être cohérent sur l'ensemble du cycle 4.
- mise en oeuvre de l'accompagnement personnalisé à tous les niveaux du collège (3 h en 6e et 2h pour les autres niveaux).



東京国際フランス学園

LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO



- mise en oeuvre des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) de la 5e à la 3e (2h hebdomadaires). 8 thèmes de travail inscrits dans les programmes ; les thématiques sont arrêtés par le conseil d'établissement sur proposition du conseil pédagogique ; doivent participer à la mise en oeuvre du parcours citoyen, du parcours artistique et du parcours d'information à la connaissance du monde professionnel et de l'orientation. Ces EPI seront pris en compte dans l'évaluation du DNB.

La réflexion devra être pluridisciplinaire.

- mise en oeuvre de la LV2 en 5e

La réforme prévoit la fin des sections euro en collège mais pas des sections orientales.

Il nous faudra réfléchir à un dispositif qui ne soit plus labellisé "section euro" mais qui permettrait aux élèves qui voudraient présenter cette option au baccalauréat de se préparer (tant que la section euro des lycées n'est pas remise en cause à son tour).

Les représentants des parents demandent si la mise en place de la réforme se fera progressivement par niveau ? Il est répondu que non, la réforme se fera pour toutes les classes du collège en même temps, ce qui est une difficulté supplémentaire à prendre en compte, notamment au niveau des emplois du temps.

Pour information : le lycée devrait accueillir un stage régional sur les axes du collège 2016 ; Le PRF 2015-2016 sera validé début juillet.

7/ Questions diverses

Questions des parents :

1/ Chaque année au mois de juin, de nombreux cours sont annulés en raison des examens. Les notes elles-mêmes sont arrêtées à la fin mai. Les périodes creuses du mois de juin ne pourraient-elles pas être utilisées pour proposer aux élèves des travaux en autonomie sur un sujet particulier, ou des initiatives dans le domaine artistique, caritatif ou environnemental?

La réponse a déjà été partiellement faite au point 2.

Nous sommes dans l'obligation d'arrêter le calendrier en fonction des examens, qui nécessitent des salles et du personnels pour les surveillances, les oraux et les corrections. Les écrits nécessitent aussi un environnement calme et silencieux. C'est pourquoi les cours sont suspendus pour tous les autres niveaux.

Ce n'est pas parce que les notes sont arrêtées et que les conseils de classe sont passés que les enseignants ont forcément terminer de traiter tous les points des programmes. Les heures du mois de juin ne sont donc pas forcément des heures "creuses".

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale

Lycée français international de Tokyo 東京国際フランス学園 - 5-57-37 Takinogawa, Kita-ku, Tokyo 114-0023 〒 114-0023

東京都北区滝野川 5-57-37

Tél : 03-6823-6580

www.lfit.org

2/Où en sont les commandes de manuels d'anglais pour l'année prochaine ? Au CSD du 17 novembre 2014, le lycée confirmait son intention de prendre en charge les livres spécifiques pour chaque niveau.

Nous allons demander aux professeurs d'anglais de bien spécifier leurs souhaits en termes de manuels pour chacun des niveaux et chacun des groupes.

Les manuels seront donc commandés par le lycée et distribués aux élèves à la rentrée en fonction de leur groupe d'anglais.

3/ Certains élèves se plaignent encore de n'avoir qu'une quinzaine de minutes pour prendre leurs repas. Les flux de circulation à la cantine ont-ils été aménagés ? Quelles solutions envisage-t-on pour la rentrée ?

La réponse a déjà été partiellement faite au point 4 b.

A la rentrée 2015 il y aura deux services de cantine :

- 11h30-12h15 pour les classes de 6e et de 5e - Fin des cours à 11h05 ou 11h30
- 12h15-13h00 pour les classes de 4e et 3 (plus les lycéens demi-pensionnaires)

4/ Les retards occasionnés par des retards de transports en commun (fréquents sur le JR), lorsqu'ils sont justifiables, sont-ils portés au bulletin ? (Les élèves qui habitent loin sont particulièrement affectés par ce problème).

Lorsqu'un retard de train est avéré et que les élèves présentent un ticket, ceux-ci ne sont pas comptés. Sachant cependant que les gares distribuent trop facilement ce type de justificatif, si un élève se présente en retard avec, alors que la grande majorité des élèves arrive à l'heure, alors le retard est effectivement compté. Nous savons que les élèves profitent de ce justificatif pour prolonger leur retard. La mise en place de ce dispositif l'an passé a ainsi permis de faire baisser significativement les abus.

5/ Le stage en entreprise qui se fait actuellement en 3eme se fera-t-il désormais en 2nde (tel que proposé en CSD du 17 novembre 2014) ? Si c'est le cas, à partir de quand ?

Il a été décidé en conseil pédagogique, et sur avis de M. Truong, conseiller régional en orientation, de placer le stage d'observation en entreprise en seconde.

De ce fait il n'y aura pas de stage l'an prochain. Ce sont les élèves de seconde à la rentrée 2016 qui partiront en stage (élèves de 4e actuellement) .

Fin de la séance à 19h30